



Courchapoix, le 12 mai 2026

## Aux ayants-droits de la Commune de Courchapoix

### COMMUNICATION À LA POPULATION

#### Assemblée communale extraordinaire du 18 mai 2026 à la halle de Courchapoix – travaux de rénovation et de raccordement de la buvette du FC Courchapoix – Position du Conseil communal

Chères citoyennes, chers citoyens,

Le Conseil communal a pris connaissance de la demande de convocation d'une assemblée communale extraordinaire déposée récemment par le FC Courchapoix, signée par plus de 10% des ayants droit de la commune, concernant l'octroi d'un crédit de CHF 90'000.- pour la réalisation d'un projet de rénovation et de raccordement de la buvette du FC Courchapoix.

Conformément à ses obligations, le Conseil communal a convoqué une Assemblée communale extraordinaire dans les délais impartis. Avec la présente communication, il souhaite informer de manière transparente la population sur ce dossier.

#### 1. Quelques éléments historiques

La buvette et les installations sportives se sont développées progressivement depuis plusieurs décennies :

- 1974 : création du FC Courchapoix et premier permis de construction ;
- 1977 : demande de permis déposé par le FC Courchapoix pour l'aménagement d'un terrain de jeu situé à l'emplacement actuel ;
- 1980–1981 : demande de permis de construction de la buvette par le FC Courchapoix sur des terrains appartenant à des privés. Etablissement d'une convention des propriétaires des parcelles ;
- 1990 à 1994 : diverses améliorations et agrandissements réalisés par le FC Courchapoix.
- 2005 : acquisition par la Bourgeoisie du terrain jusqu'alors en main privée. Ce dernier est mis à disposition du Club via un droit de superficie, sans location. Sur l'acte de vente, il est formellement rappelé que la buvette appartient au FC Courchapoix.

De la création du club jusqu'à aujourd'hui :

- les demandes de permis ont été déposées par le FC Courchapoix ;
- les investissements ont été réalisés par le FC Courchapoix ;
- l'exploitation de la buvette est assurée par le FC Courchapoix.



## 2. Historique du projet

Le Conseil communal a répondu à toutes les sollicitations du club en relation avec le projet de rénovation et de raccordement de la buvette.

- Janvier 2023 : à l'initiative du club, première rencontre avec la législature actuelle entre le FC Courchapoix et la Commune pour présenter les premiers contours du projet.
- Mars 2023 : réponse par lettre du Conseil communal annonçant son accord pour participer financièrement à l'étude pour le raccordement aux eaux usées (env. CHF 7'000.- à CHF 8'000.-, sous condition de réalisation du projet).
- Mai 2025 : le FC Courchapoix demande à la Commune de cautionner le crédit afin qu'un prêt puisse être rendu possible auprès d'un établissement bancaire et d'augmenter la participation de la Commune à CHF 20'000.-.
  - Cautionnement accepté par le Conseil communal.
  - Augmentation du soutien financier de CHF 8'000.- à CHF 14'000.- (CHF 8'000.- + CHF 2'000.-/an sur 3 ans)
- Juillet 2025 : démarches du FC Courchapoix auprès d'une banque pour obtenir un prêt.
- 06 novembre 2025 : annonce du FC Courchapoix de l'abandon de la demande de crédit pour financer le projet.
- 24 novembre 2025 : le budget communal 2026 est accepté en Assemblée communale avec un montant de CHF 8'000.- dédié à la participation communale promise pour ce projet.
- 01 avril 2026 : le secrétaire communal a réceptionné et procédé à l'ouverture du courrier recommandé du FC Courchapoix demandant la convocation d'une assemblée communale extraordinaire.

Le Conseil communal a ainsi répondu de manière constante aux sollicitations du club.

## 3. Position du Conseil communal

Le Conseil communal tient à préciser les éléments suivants :

- Il reconnaît l'importance de la buvette pour la vie sociale et sportive du village.
- Il constate que la buvette appartient au FC Courchapoix, qui en assume l'exploitation et bénéficie des recettes.
- Il salue le travail sérieux et responsable réalisé par le FC Courchapoix au fil des années.

Il souhaite cependant attirer l'attention des ayants-droits sur le flou régnant autour de certains éléments du dossier :

- Le projet actuel repose sur une estimation d'environ CHF 90'000.-. Aucun devis détaillé, ni plans, ni étude technique complète n'a été fourni à la Commune.
- Les modalités de financement et d'amortissement ne sont pas définies à ce jour. Si ce crédit devait être assumé par la Commune, un financement devrait être trouvé. Entre autres pistes, cela pourrait impliquer :
  - location à faire entrer dans la perception de droits de location afin d'alimenter les recettes communales ;
  - majoration de la quotité d'impôt.
- L'acceptation de ce crédit impliquerait que le Conseil communal s'engage sur un projet concernant un bâtiment dont il n'est pas propriétaire, rendant la délimitation des responsabilités incertaine.



Dans ces conditions, le Conseil communal :

- reconnaît sur le principe l'importance et la cohérence du projet ;
- estime qu'il n'est pas du ressort de la collectivité publique d'assumer dans la totalité le financement de ce projet ;
- propose de refuser le projet défendu par les signataires de la demande et soumet une contre-proposition.

#### 4. La contre-proposition du Conseil communal

Afin de marquer son soutien au projet établi par le FC Courchapoix, le Conseil communal propose de :

- revenir à la solution initiale, soit un projet porté par le FC Courchapoix avec un soutien financier communal de CHF 14'000.-, soit plus de 15 % de l'investissement ;
- maintenir la propriété et l'exploitation de la buvette par le FC Courchapoix, comme jusqu'à présent.
- conserver le droit de superficie du FC Courchapoix sans contrepartie financière.

Le Conseil communal vous invite donc à soutenir sa proposition, qui vise à :

- encourager un projet cohérent, responsable et raisonnable ;
- limiter la charge sur la collectivité publique ;
- maintenir un modèle qui a fait ses preuves.

#### 5. Appel à la population

Le Conseil communal est ravi que la population se mobilise et utilise les outils démocratiques pour afficher sa volonté. Nous espérons que cet engagement se concrétisera par une fréquentation record pour cette Assemblée.

La demande déposée par le FC Courchapoix entraîne des conséquences financières qui devront être assumées par la collectivité publique. Dans ce contexte, il est essentiel que la décision reflète la volonté la plus large possible de la population.

**Nous vous encourageons donc vivement à vous déplacer en nombre à l'Assemblée communale extraordinaire du 18 mai et à participer au vote.**

**Le Conseil communal de Courchapoix**